### NEBEF 3.5 – Expérimentation de la sous-mesure Dossier de qualification des Sites de Soutirage Télérelevé

A joindre à l'Annexe 13 des Règles NEBEF

<u>Diffusion du document</u> : Portail Services de RTE

#### Objet du document :

En application de l'Article 9.2 des Règles NEBEF, tout Site de Soutirage Télérelevé participant à l'expérimentation sur la sous-mesure pour le contrôle des effacements réalisés dont les modalités sont décrites à l'art 2.3.5 des Règles NEBEF doit être détenteur de la qualité de Site de Soutirage Qualifié pour la sous-mesure.

Le présent dossier de qualification doit être retourné par l'Opérateur d'Effacement du Site de Soutirage attaché à la demande de qualification des sites de soutirage télérelevés sur le modèle de l'Annexe 13 des Règles NEBEF.

Le présent dossier de qualification peut être renseigné dans son mode « multi-sites » pour mutualiser la demande de qualification de plusieurs Sites de Soutirages dont l'Opérateur d'Effacement devra démontrer les similitudes et dans la limite de vingt (20) Sites de Soutirage par dossier. Dans ce cas, l'Opérateur d'Effacement peut compléter ce document en utilisant la trame de tableau à remplir nommée « NEBEF-Sous-Mesure-13.2b-Trame\_Tableau\_Qualification\_multi-sites » et disponible sur le Portail Services de RTE, de la même façon que le présent document.

Ce dossier vise à transmettre à RTE l'ensemble des données permettant de confirmer que le (ou les) site(s) candidat(s) répond(ent) aux dispositions prévues à l'Article 9.2.9 des Règes NEBEF.

La complétude du présent dossier est une condition à l'attribution de la qualification.

Le dossier technique devra permettre de collecter :

- Les justifications de la pertinence d'une sous-mesure pour le (ou les) site(s) et ses bénéfices
- Une description des usages ou équipements instrumentés par la sous-mesure
- Une description de l'intégration de ces usages ou équipements au sein du site
- La justification de l'indépendance des usages ou équipements effacés vis-à-vis du reste du (ou des) site(s) (non-redondance, absence de compensation, etc.)
- La description du dispositif de mesure de l'usage ou équipement installé (modèle et précision) et sa localisation par rapport à l'installation
- Un recensement des données techniques pouvant être mises à disposition

Ce dossier est à remplir par l'Opérateur d'Effacement du Site, sur la base des éléments transmis par le Site.

RTE est susceptible de procéder ou de faire procéder à un audit dans les locaux du (ou des) Site(s) de Soutirage afin de vérifier la sincérité des éléments transmis dans le présent dossier tel que prévu par l'Article 9.2. des Règles NEBEF.

#### Modèle du dossier de qualification du (ou des) site(s) :

#### 0. Opérateur d'effacement

- Joindre la preuve que l'Opérateur d'Effacement dispose de la qualité d'Opérateur d'Effacement qualifié pour la Sous-Mesure ou que sa demande de qualification a été déposée auprès de RTE.
- (Ou) Joindre la preuve que l'Opérateur d'Effacement dispose de la qualité d'Opérateur d'Effacement Qualifié pour le Profilé, conformément à l'Article 8 des règles NEBEF.
- Si l'Opérateur d'Effacement dans le cadre de l'expérimentation a choisi de faire appel à un acteur externe disposant d'une qualification répondant aux exigences de l'Article 9.1.9, fournir la preuve de la commande passée auprès de l'acteur externe qualifié.

#### 1. Coordonnées de l'interlocuteur du site de soutirage

- Nom, Prénom, Fonction, téléphone et adresse email d'un interlocuteur au sein du site de soutirage susceptible d'être contacté afin de préciser des éléments transmis dans le cadre du dossier de qualification.

#### \*Mode multi-sites:

- Pour un dossier multi-sites, cette partie est à renseigner dans le tableau NEBEF-Sous-Mesure-13.2b-Trame\_Tableau\_Qualification\_multi-sites

#### 2. Description du site de soutirage

#### 2.1. Raison sociale du site

#### \*Mode multi-sites :

- Pour un dossier multi-sites, cette partie est à renseigner dans le tableau NEBEF-Sous-Mesure-13.2b-Trame\_Tableau\_Qualification\_multi-sites

#### 2.2. Activité et code NAF

#### \*Mode multi-sites :

- Pour un dossier multi-sites, cette partie est à renseigner dans le tableau NEBEF-Sous-Mesure-13.2b-Trame\_Tableau\_Qualification\_multi-sites

#### 2.3. Adresse Physique et Code Postal

#### \*Mode multi-sites:

- Pour un dossier multi-sites, cette partie est à renseigner dans le tableau NEBEF-Sous-Mesure-13.2b-Trame Tableau Qualification multi-sites

#### 2.4. Raccordement et comptage

- RPD/RPT et segment Opérateur de Réseau
- Si RPD préciser le GRD
- Référence du Site de Soutirage telle que définie à l'Article 5.2.2.3.2 des Règles NEBEF 3.5

#### \*Mode multi-sites:

- Pour un dossier multi-sites, cette partie est à renseigner dans le tableau NEBEF-Sous-Mesure-13.2b-Trame\_Tableau\_Qualification\_multi-sites

#### 2.5. Puissance souscrite

#### \*Mode multi-sites:

- Pour un dossier multi-sites, cette partie est à renseigner dans le tableau NEBEF-Sous-Mesure-13.2b-Trame\_Tableau\_Qualification\_multi-sites

#### 2.6. Consommation annuelle année N-1 du site de soutirage

#### \*Mode multi-sites:

- Pour un dossier multi-sites, cette partie est à renseigner dans le tableau NEBEF-Sous-Mesure-13.2b-Trame\_Tableau\_Qualification\_multi-sites

#### 2.7. EDE de rattachement (si le site a déjà été rattaché dans le périmètre de l'acteur)

#### \*Mode multi-sites:

- Pour un dossier multi-sites, cette partie est à renseigner dans le tableau NEBEF-Sous-Mesure-13.2b-Trame\_Tableau\_Qualification\_multi-sites

# 2.8. Méthode de contrôle du réalisé utilisée (si le site a déjà été rattaché dans le périmètre de l'acteur)

#### \*Mode multi-sites:

- Pour un dossier multi-sites, cette partie est à renseigner dans le tableau NEBEF-Sous-Mesure-13.2b-Trame\_Tableau\_Qualification\_multi-sites

#### 3. Périmètre de la sous-mesure et justification du besoin de sous-mesure

#### 3.1. Quel sont les usages ou équipements faisant l'objet d'une sous-mesure ?

- Description de l'usage (chaine de production, activité, etc.) ou l'équipement électrique faisant l'objet d'une sous-mesure ?
- Quel est son rythme de consommation nominal hors effacement ? communiquer un profil de consommation estimatif ou fournir la courbe de charge sur les 12 derniers mois si déjà équipé d'un matériel de sous-mesure
- Comment est-il prévu qu'il s'efface ? (interruption, Groupe Electrogène, autre ?)

#### \*Mode multi-sites:

- Les éléments de ce chapitre doivent être identiques pour tous les sites. L'Opérateur d'Effacement doit justifier que les éléments descriptifs des sites concernés par ce chapitre sont similaires et qu'il est donc cohérent de présenter un unique dossier.
- L'Opérateur fournira les justificatifs nécessaires à l'appréciation de son argumentation.

#### 3.2. Quelle est la puissance effaçable maximale du périmètre de la sous-mesure ?

#### \*Mode multi-sites:

- Pour un dossier multi-sites, cette partie est à renseigner dans le tableau NEBEF-Sous-Mesure-13.2b-Trame\_Tableau\_Qualification\_multi-sites

#### 3.3. Description de l'intégration du périmètre sous-mesuré au sein du site de soutirage

Cette section doit décrire comment le périmètre de la sous-mesure est intégré au sein du site de soutirage (existe-il des interdépendances de consommation électrique entre le périmètre et le reste du site de soutirage, description des équipements consommateurs d'électricité, etc.)

- Recensement et macro-schéma des équipements électriques du site indiquant le périmètre de la sous-mesure

- Les éléments de ce chapitre doivent être identiques pour tous les sites. L'Opérateur d'Effacement doit justifier que les éléments descriptifs des sites concernés par ce chapitre sont similaires et qu'il est donc cohérent de présenter un unique dossier.
- L'Opérateur fournira les justificatifs nécessaires à l'appréciation de son argumentation.

#### 3.4. Motivation pour le recours à la sous-mesure sur le site

Cette section doit fournir les éléments de justification du recours à la sous-mesure, conformément à l'Article 9.2.9.2.2 des Règles NEBEF et à l'Article R.271-6 du Code de l'énergie.

Ce paragraphe devra fournir des éléments sur la puissance effaçable des usages effacés (qui sont dans le périmètre de la sous-mesure) et sur la variation naturelle (« bruit ») des autres usages au sein du site, permettant d'apprécier l'intérêt d'isoler la consommation des usages effaçables pour évaluer la puissance effacée (i.e. « contrôle du réalisé »). Si le site a déjà réalisé des effacements avant la transmission de ce dossier et que des données de sous-mesure sont disponibles, le dossier devra contenir des évaluations de l'effet d'une utilisation des données de « sous-mesure » sur des situations d'effacement passées.

L'Opérateur fournira les justificatifs nécessaires à l'appréciation de son argumentation.

#### \*Mode multi-sites:

- Les éléments de ce chapitre doivent être identiques pour tous les sites. L'Opérateur d'Effacement doit justifier que les éléments descriptifs des sites concernés par ce chapitre sont similaires et qu'il est donc cohérent de présenter un unique dossier.
- L'Opérateur fournira les justificatifs nécessaires à l'appréciation de son argumentation.

### 3.5. L'effacement du périmètre faisant l'objet d'une sous-mesure peut-il occasionner une hausse de la consommation du reste du Site de Soutirage ?

Cette section doit fournir les éléments justificatifs sur le fait que le fonctionnement du site de soutirage en période d'effacement n'occasionne pas de compensation en dehors du périmètre de la sous-mesure.

- Equipement électrique redondé (déclenchement d'un équipement de secours ou secondaire à l'arrêt de l'équipement primaire, si oui expliquer comment ce risque est évité)
- Remplacement de l'activité depuis l'usage effacé vers un autre usage consommateur d'électricité
- Si l'usage effacé implique l'arrêt ou la réduction d'une activité humaine, décrire quelle sera l'activité des employés au cours de l'effacement

- Les éléments de ce chapitre doivent être identiques pour tous les sites. L'Opérateur d'Effacement doit justifier que les éléments descriptifs des sites concernés par ce chapitre sont similaires et qu'il est donc cohérent de présenter un unique dossier.
- L'Opérateur fournira les justificatifs nécessaires à l'appréciation de son argumentation.

#### 3.6. Décrire le raccordement du dispositif de sous-mesure aux équipements ou usages

En cas d'équipement ou usage alimenté électriquement par plusieurs voies, la sous-mesure doit mesurer l'ensemble des voies.

Cette description doit être accompagnée :

- D'un schéma unifilaire sur lequel l'emplacement du dispositif de sous-mesure est indiqué ;

#### \*Mode multi-sites:

- Les éléments de ce chapitre doivent être identiques pour tous les sites. L'Opérateur d'Effacement doit justifier que les éléments descriptifs des sites concernés par ce chapitre sont similaires et qu'il est donc cohérent de présenter un unique dossier.
- L'Opérateur fournira les justificatifs nécessaires à l'appréciation de son argumentation.

#### 4. Equipement de sous-mesure

#### 4.1. Documentation de la chaine de mesure du site de soutirage

- Fournir la description technique et fonctionnelle de chaque composante de la chaine de mesure (matériel de sous-mesure et ses composantes et interface avec la chaîne d'acquisition de l'Opérateur d'Effacement)
  - o Architecture technique
  - o Fonctions associées à chaque composant du système
- Fournir la documentation associée

- Les éléments de ce chapitre doivent être identiques pour tous les sites. L'Opérateur d'Effacement doit justifier que les éléments descriptifs des sites concernés par ce chapitre sont similaires et qu'il est donc cohérent de présenter un unique dossier.
- L'Opérateur fournira les justificatifs nécessaires à l'appréciation de son argumentation.

### 4.2. Documentation des tests fonctionnels de mise en service des composants de la chaine de mesure

- Description de la procédure de vérification fonctionnelle de mise en service de chaque équipement de la chaine de mesure ;
- Description de la procédure de vérification fonctionnelle de mise en service de l'ensemble de la chaine de mesure ;
- Preuves et résultats positifs des tests fonctionnels de mise en service

#### \*Mode multi-sites:

- Les éléments de ce chapitre doivent être identiques pour tous les sites. L'Opérateur d'Effacement doit justifier que les éléments descriptifs des sites concernés par ce chapitre sont similaires et qu'il est donc cohérent de présenter un unique dossier.
- Les preuves et résultats positifs des tests fonctionnels de mise en service sont à fournir pour chaque site.
- L'Opérateur fournira les justificatifs nécessaires à l'appréciation de son argumentation.

#### 4.3. Indiquer le modèle et les caractéristiques du matériel de sous-mesure posé

- Référence des modèles et précision de la chaine de sous-mesure
- Preuve de la conformité du matériel (compteur et éventuels transformateurs de courant, tension ou combinés de mesure) avec les exigences techniques (normes et précisions de mesure) des Règles NEBEF
- Fournir un justificatif (facture et photo, PV de mise en service)

#### \*Mode multi-sites:

- Les éléments de ce chapitre doivent être identiques pour tous les sites. L'Opérateur d'Effacement doit justifier que les éléments descriptifs des sites concernés par ce chapitre sont similaires et qu'il est donc cohérent de présenter un unique dossier.
- L'Opérateur fournira les justificatifs nécessaires à l'appréciation de son argumentation.

## 4.4. Décrire la procédure de vérification fonctionnelle en cas d'intégration ou de remplacement de matériel dans la chaine de mesure

- Les éléments de ce chapitre doivent être identiques pour tous les sites. L'Opérateur d'Effacement doit justifier que les éléments descriptifs des sites concernés par ce chapitre sont similaires et qu'il est donc cohérent de présenter un unique dossier.
- L'Opérateur fournira les justificatifs nécessaires à l'appréciation de son argumentation.

### 5. Organisation du site de soutirage pour maintenir dans la durée les exigences requises dans le cadre de la qualification

Cette section doit décrire l'organisation mise en place au sein du site de soutirage afin d'assurer la qualité et le maintien des exigences relatives à la qualification pour toute la durée de l'expérimentation.

- Prévenance de l'Opérateur d'Effacement en cas de changement significatif au sein du site ou du périmètre de sous-mesure (conduisant à des évolutions de la consommation ou du profil de consommation)
- Remplacement ou intervention sur la chaine d'acquisition des données de sousmesure
- Conservation des données et preuves des exigences relatives à la qualification pour toute la durée de l'expérimentation.

#### \*Mode multi-sites:

- Les éléments de ce chapitre doivent être identiques pour tous les sites. L'Opérateur d'Effacement doit justifier que les éléments descriptifs des sites concernés par ce chapitre sont similaires et qu'il est donc cohérent de présenter un unique dossier.
- L'Opérateur fournira les justificatifs nécessaires à l'appréciation de son argumentation.

#### 6. Données techniques complémentaires

- 6.1. Quelle documentation technique complémentaire êtes-vous en mesure de communiquer ?
- Si un dispositif de sous-mesure est déjà installé, courbes de charges de la consommation relevée
- Autres données techniques

- Les éléments de ce chapitre doivent être identiques pour tous les sites. L'Opérateur d'Effacement doit justifier que les éléments descriptifs des sites concernés par ce chapitre sont similaires et qu'il est donc cohérent de présenter un unique dossier.
- L'Opérateur fournira les justificatifs nécessaires à l'appréciation de son argumentation.